

Loi Avia retoquée, Identitaires relaxés, Cassen victorieux : tournée générale !



Relaxes des nôtres, racaille en prison, complot dénoncé, loi Avia retoquée... Champagne !

« Après la pluie, le beau temps ! »



Il semblerait que cet adage prenne tout son sens aujourd'hui, où ne me parviennent que de bonnes nouvelles ; à croire qu'enfin ce vent que nous sollicitons en vain depuis des années commence finalement à tourner dans le bon sens, notamment chez certains magistrats renouant avec l'éthique de leur profession, irrémédiablement égarée chez d'autres !

1/ Relaxe totale pour les militants de Génération Identitaire, pour l'histoire de la banderole déployée sur une mosquée en construction, donc normalement non encore « bénie » (*si tant est qu'une mosquée puisse être bénie !*).

Avec cette relaxe, **Frédéric Pichon**, l'un des brillants défenseurs de RL, vient d'enregistrer un nouveau succès.



Frederic pichon

@pichon_frederic



Affaire de la banderole de la mosquée de Poitiers : Avec mes confrères nous avons obtenu une relaxe générale pour nos clients après une lourde condamnation en première instance. C'est une victoire du droit et de la liberté !

♥ 1 518 09:48 - 19 juin 2020



Comme l'écrivait **Clément Martin**, dès le 20 mai : « *Je vous laisse imaginer le niveau de rage des plaignants, de l'[#UOIF](#) au [#CCIF](#) ».*

<http://www.fdesouche.com/1377237-action-de-generation-identitaire-a-poitiers-ouverture-du-proces-en-appel-texte-de-lallocution-de-damien-rieu>

On imagine très bien, et savourons cette nouvelle avec tout le plaisir qu'elle mérite.

2/ L'agresseur du jeune Marin va rester en prison !

La cour d'appel de Lyon a refusé ce mercredi après-midi la demande de mise en liberté qu'il avait osé présenter, alors qu'il avait violemment agressé **Marin Sauvageon** à coup de béquille, en novembre 2016, parce que Marin prenait courageusement la défense d'un couple qui s'embrassait devant la gare de la Part-Dieu à Lyon.

Dans sa décision, la cour d'appel met en avant plusieurs éléments, notamment le projet professionnel du détenu, « qu'elle estime insuffisamment abouti », un risque de trouble à l'ordre public et « le fait que le traumatisme reste très présent chez la victime ».

<https://français.rt.com/france/76086-remise-liberte-agresseur-marin-sauvajon-refusee>

<https://ripostelaique.com/lagresseur-de-marin-relaxe-policier->

en-prison-jen-ai-marre-des-juges.html

3/ Une victoire inattendue de Pierre Cassen, fondateur de RL, contre le nommé **Gilles Clavreul**, qui lui en voulait personnellement au point de le harceler de procès, mais vient brusquement de « se coucher », quelques jours avant le jugement en appel qui devait se tenir mardi prochain à Versailles... en faisant annoncer par son avocat qu'il se désistait. Il faut dire qu'il n'avait aucune chance, la Cour de Cassation ayant tranché définitivement le fait que les preuves manquaient pour désigner Pierre Cassen comme vrai directeur de publication, ce dont l'accusait les antiracistes et Gilles Clavreul, fort de deux victoires à Versailles, avant ce rebond inattendu, et désagréable pour lui.

Pourquoi alors avoir entamé une procédure, et y renoncé quelques jours avant le procès ? Aurait-il été touché par la grâce divine ? Ou bien son avocat, Maître Bigot (encore un grand ami de Pierre) aurait-il compris qu'il ne pouvait que perdre, ce qui n'est pas bon pour sa réputation ?

Sans doute ne le saurons-nous jamais... mais on s'en fout, l'essentiel étant que Clavreul, mouillé dans une affaire à 80.000 euros à Argenteuil, ait oublié Pierre !

4/ La candidature de François Fillon à l'élection présidentielle de 2017 aurait été torpillée par le gouvernement Cazeneuve ?

C'est ce qu'il ressortirait des révélations de l'ancienne patronne du parquet national financier, Éliane Houlette, devant la commission parlementaire sur l'indépendance de la justice (*une commission qui sert à quelque chose, pour une fois !*)

Je n'ai pas une tendresse particulière pour François Fillon, mais il m'a toujours semblé que l'acharnement dont il a été victime était significatif du danger qu'il représentait pour la gauche et ses alliés. Il y en a d'ailleurs tellement

d'autres qui auraient mérité la même persévérance dans la recherche de la vérité... mais qui dorment tranquilles, protégés par les potes de leur clan.

C'est depuis longtemps devenu une constante en politique de savonner la planche des adversaires plutôt que se battre à la loyale en présentant un plan équilibré... que l'on respectera ensuite au lieu de le mettre au panier.

Il m'est donc particulièrement agréable de constater **que les dessous malodorants de « l'affaire Fillon » sont enfin révélés pour ce qu'ils sont : une saloperie orchestrée par ses concurrents et rien d'autre !** Et j'aime assez que ces salopards soient dénoncés, surpris enfin « les doigts dans le pot de confiture » !

<https://www.valeursactuelles.com/politique/exclusif-pour-lavocat-de-francois-fillon-les-fuites-dans-le-dossier-ont-ete-savamment-orchestrees-pour-perturber-la-campagne-presidentielle-120769?>

<https://www.atlantico.fr/decryptage/3590508/pourquoi-la-candidature-fillon-deplaisait-tant-au-gouvernement-profond-eliane-houlette-revelations-pression-audition-justice-affaire-francois-fillon-penelope-gate-canard-enchaine-eric-verhaeghe>

5/ La Loi Avia à la poubelle... retoquée par le Conseil constitutionnel ! Yesssss !

Nouvelle totalement enthousiasmante, à plus d'un titre, non seulement pour tout ce qu'elle implique pour les citoyens-patriotes-lanceurs d'alertes, mais également par l'immense contrariété des comploteurs ayant imaginé cette fourberie, bien à l'image de cette « cannibale taxiphobe » portant sur son visage la haine que lui inspire la France.

Certes, le Conseil constitutionnel a lui-même un rôle liberticide, puisque les 9 personnes qui le composent (*) peuvent remettre en cause les décisions des élus... mais dans ce

cas précis où il était question de « fliquer » les anti-gouvernementaux... c'est-à-dire ceux qui d'une manière générale refusent le politiquement correct et sa langue de bois ; il s'agit bel et bien d'une belle victoire sur la duplicité de nos dirigeants, incapables de jouer franc jeu, puisque plus à même de nager en eaux troubles, maquillant pour se faire les vraies raisons de cette loi scandaleuse.

Parce que mijoter de faire poursuivre des clameurs de vérité en les accusant de mensonges, alors que la palme des duplicités et autres sournoiseries appartient incontestablement à Macron et ses marcheurs, faisait de cette loi un véritable leurre... comme tout ce qu'ils défendent !

Car il faut bien reconnaître que le véritable but de cette loi hypocrite, « sous couvert de lutte contre les contenus haineux... c'est carrément la liberté d'expression qu'on assassine ».

Ce qui n'a pas échappé aux 9 « sages ».

<https://www.lefigaro.fr/le-conseil-constitutionnel-censure-la-loi-avia-contre-la-haine-en-ligne-20200618>

<https://www.lefigaro.fr/vox/politique/sous-couvert-de-lutte-contre-les-contenus-haineux-c-est-la-liberte-d-expression-qu-on-assassine-20200512>

Véritable camouflet pour LREM, c'est un peu comme assister à un remake de « l'arroseur arrosé » ou encore « tel est pris qui croyait prendre ».

Certes, je déteste copieusement **Laurent Fabius**, « responsable mais pas coupable » de l'affaire du sang contaminé, ce qui lui a permis d'obtenir, après d'autres belles *sinécures* (où il pouvait dormir en paix...), le poste de président du CC (nommé par Macron qui doit aujourd'hui s'en mordre les doigts jusqu'au coude...) ; mais une fois n'est pas coutume... je le félicite d'avoir amené ses troupes à cette brillante décision.



<https://video.lefigaro.fr/figaro/video/laurent-fabius-s-endort-en-pleine-reunion-a-alger/3613735078001/>

<https://ripostelaique.com/fabius-pere-et-fils-famille-responsable-mais-pas-coupable.html>

(*) *Le Conseil constitutionnel comprend neuf membres, dont le mandat dure neuf ans et n'est pas renouvelable. Le Conseil constitutionnel se renouvelle par tiers tous les trois ans. Trois des membres sont nommés par le [président de la République](#), trois par le [président de l'Assemblée nationale](#), trois par le [président du Sénat](#).*

En sus des neuf membres prévus ci-dessus, font de droit partie à vie du Conseil constitutionnel les anciens présidents de la République...

https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_membres_du_Conseil_constitutionnel_fran%C3%A7ais

Reste une petite inquiétude : c'est que vu l'âge bien avancé des fossiles qui composent ce Conseil constitutionnel, ne pourrait-on craindre qu'ils aient pris cette décision au

réveil d'une sieste réparatrice... après peut-être un copieux déjeuner à la cantine du Sénat (*de réputation goûteuse et pas chère !*) et sans bien se rendre compte de sa portée...

Et que donc, après avoir essuyé la tempête de Jupiter, tonnant en leur rappelant que « c'est notre projeeeeet ! », ils décident « d'annuler leur annulation » ?

Mais à quoi bon s'inquiéter à l'avance ; qui sait de quoi demain sera fait ? Peut-être que ce vent nouveau qui semble se lever nous apportera d'autres bonnes nouvelles... même si celle de la démission de Macron est bien une « fake news » ... hélas !

Josiane Filio, au nom de la Liberté d'expression !